

Plan de zonage

Le système de zonage des parcs nationaux de Parcs Canada est une méthode intégrée de classification des terres et des eaux dans un parc national. Il permet de désigner des endroits où des activités particulières peuvent être réalisées sur terre et sur l'eau, en fonction de la capacité de fournir du soutien à ces activités. Le système de zonage se divise en cinq catégories :

- Zone I – Préservation spéciale;
- Zone II – Milieu sauvage;
- Zone III – Milieu naturel;
- Zone IV – Loisirs de plein air;
- Zone V – Services du parc.

Le présent plan directeur établit le premier plan de zonage de la réserve de parc national de l'Île-de-Sable, constitué de secteurs de zone I, II, III et IV. Aucun secteur de zone V n'est proposé étant donné que cette désignation ne s'applique pas au contexte de la réserve de parc national de l'Île-de-Sable. Les limites de ces zones se fondent sur les toutes dernières données géospatiales publiées sur les ressources naturelles et culturelles de l'île de Sable. Comme la géomorphologie de l'île change constamment, les emplacements géospatiaux figurant aux cartes 2 à 5 sont appelés à changer.

Zone I – Préservation

Cette zone désigne des secteurs d'un parc national qui méritent une protection spéciale parce qu'ils renferment des caractéristiques naturelles ou culturelles exceptionnelles, menacées ou en voie de disparition. L'élément clé à retenir est la préservation. L'accès par véhicule motorisé est interdit. Lorsqu'un secteur est trop fragile pour que l'accès public y soit autorisé, tout sera mis en œuvre pour offrir aux visiteurs du parc des activités et des expositions à distance sur les caractéristiques particulières de ce secteur.

Les secteurs suivants de la réserve de parc national de l'Île-de-Sable sont désignés zone I et représentent ensemble 0,7 % de la réserve de parc.

- **Habitat essentiel de la sterne de Dougall au phare est**
Aux fins de la protection de l'habitat essentiel de la sterne de Dougall, une espèce en voie de disparition, ce secteur est désigné zone I à partir du moment où la sterne de Dougall arrive pour nicher jusqu'à son départ (du 1^{er} mai au 31 août). Ces dates peuvent changer si la surveillance continue révèle que les dates d'arrivée et de départ de l'oiseau changent. En dehors de la saison de nidification, ce secteur sera désigné zone II.
- **Étangs d'eau douce**
Sur l'île de Sable, plusieurs étangs d'eau douce sont essentiels à la préservation de la biodiversité actuelle de l'île. Leur nombre et leur superficie totale ont diminué au fil du temps. Tous les écosystèmes d'étangs d'eau douce, y compris une zone tampon de 5 m autour des étangs, sont désignés secteurs de zone I.

Zone II – Milieu sauvage

Cette catégorie comprend de vastes secteurs qui représentent bien une région naturelle et qui sont conservés à l'état sauvage. La préservation des écosystèmes en évitant le plus possible d'intervenir est la préoccupation principale. Les secteurs de zone II permettent aux visiteurs de découvrir les écosystèmes du parc et nécessitent peu de services ou d'installations, sinon aucun. Dans la majeure partie de la zone II (70 % de la superficie de la réserve de parc), les visiteurs peuvent faire l'expérience de l'isolement et de la solitude. L'accès par véhicule motorisé n'est pas permis, sauf dans des conditions strictement contrôlées

pour la recherche, l'exploitation du parc ainsi que les activités de diffusion externe et d'éducation qui sont autorisées par Parcs Canada et conformes à ses règlements et politiques.

Conformément aux politiques de Parcs Canada, la majeure partie de la réserve de parc national de l'Île-de-Sable est désignée zone II, ce qui comprend toutes les zones de végétation de l'île, les dunes embryonnaires de la plage sud, les zones dépourvues de végétation de l'intérieur de l'île (à l'exception des zones de franchissement de la zone III), la flèche de sable ouest bordée par la zone de franchissement Autumn, et la flèche de sable est, bordée par la zone de franchissement est.

Zone III – Milieu naturel

Cette zone comprend les secteurs gérés comme milieux naturels, où les visiteurs peuvent découvrir les valeurs du patrimoine naturel et culturel du parc au moyen d'activités de plein air nécessitant peu de services et uniquement des installations rudimentaires. L'accès par véhicule motorisé est permis, mais il est soigneusement contrôlé.

Les activités opérationnelles menées dans la réserve de parc national de l'Île-de-Sable exigent l'utilisation de véhicules motorisés. Ceux-ci sont autorisés dans la zone III (29 % de la superficie de la réserve de parc), à savoir : plages du périmètre (c'est-à-dire les secteurs situés entre l'escarpement de dunes végétalisées et l'océan), le secteur clôturé du phare ouest, qui contient des infrastructures et qui exige l'accès régulier par véhicule motorisé, et cinq zones de franchissement désignées. Ces zones de franchissement suivent des corridors de sable d'environ 5 m de largeur et permettent de se déplacer entre le nord et le sud de l'île.

L'accès contrôlé par aéronef à voilure fixe, par hélicoptère et par bateau est permis dans la zone III.

Zone IV – Loisirs de plein air

Cette zone comprend les aires de loisirs de plein air convenant à une vaste gamme d'activités qui permettent de comprendre et d'apprécier les valeurs patrimoniales et les services essentiels et installations connexes (p. ex. les opérations et les fonctions administratives) de la réserve de parc et d'en profiter, de manière à nuire le moins possible à l'intégrité écologique de la réserve de parc. L'accès par véhicule motorisé y est autorisé.

Les fonctions opérationnelles et administratives de la réserve de parc national de l'Île-de-Sable sont assurées depuis la station principale, désignée zone IV (0,3 % de la superficie de la réserve de parc). S'y trouvent les infrastructures opérationnelles contenues dans une aire clôturée, une plateforme d'atterrissage pour hélicoptères et une zone tampon de landes tout autour. La plateforme n'est pas en service de main à août pour protéger la colonie de sternes qui se trouve dans les environs immédiats.

Zone V – Services du parc

La désignation de zone V est donnée aux secteurs qui abritent les principales fonctions opérationnelles et administratives d'un parc. Il n'y a pas de secteurs de zone V dans la réserve de parc national de l'Île-de-Sable.

Sites écologiquement fragiles et sites culturellement fragiles

On inscrit sur les cartes de zonage des sites écologiquement fragiles (SÉF) ou des sites culturellement fragiles (SCF) lorsqu'un secteur est trop petit pour être désigné zone I ou lorsqu'un site peut varier d'une année à l'autre. La désignation de site écologiquement ou culturellement fragile garantit que l'on protégera les valeurs pour lesquelles les sites ont été désignés et que l'on en tiendra compte lors de la prise de décisions ou de mesures relatives à la gestion de la réserve de parc. La réserve de parc national de l'Île-de-Sable contient un site écologiquement fragile recensé et cinq sites culturellement fragiles recensés.

Sites écologiquement fragiles

SÉF1 – Colonie de sternes

Une colonie de sternes existe à cet endroit depuis au moins 1998, bien qu'elle ait diminué considérablement depuis 2006; elle est maintenant l'une des deux principales colonies de l'île (l'autre colonie se trouve dans un secteur de zone de I, zone de préservation spéciale). En 2016, 1 873 couples de sternes ont niché à cet endroit, 95 % d'entre eux étaient des sternes pierregarins et 5 %, des sternes arctiques.

Sites culturellement fragiles

SCF1 – Station de sauvetage n° 3

Ce site comporte des éléments architecturaux et des artefacts importants des bâtiments exposés et sous la surface du sol associés à la station de sauvetage n° 3. On y trouve aussi une quantité considérable d'artefacts antérieurs à la station de sauvetage (1801) qui témoignent clairement d'une occupation avant le XVIII^e siècle.

SCF2 – Phare est et station de sauvetage

Outre les vestiges archéologiques bien définis du phare est d'origine, le site compte au moins 22 autres sites archéologiques exceptionnels uniques associés aux vestiges structurels et aux artefacts du phare et des opérations de sauvetage au phare est.

SCF3 – Ancienne station principale

Seulement six sites archéologiques ont été recensés à la surface de l'ancienne station principale, secteur le plus intensément occupé de l'île de Sable aux XIX^e et XX^e siècles, mais il y a une quantité considérable de ressources archéologiques sous la surface du sol associées au grand nombre de bâtiments et zones d'occupation de l'endroit. C'est ce qu'a confirmé une évaluation préliminaire menée par géoradar en 2018.

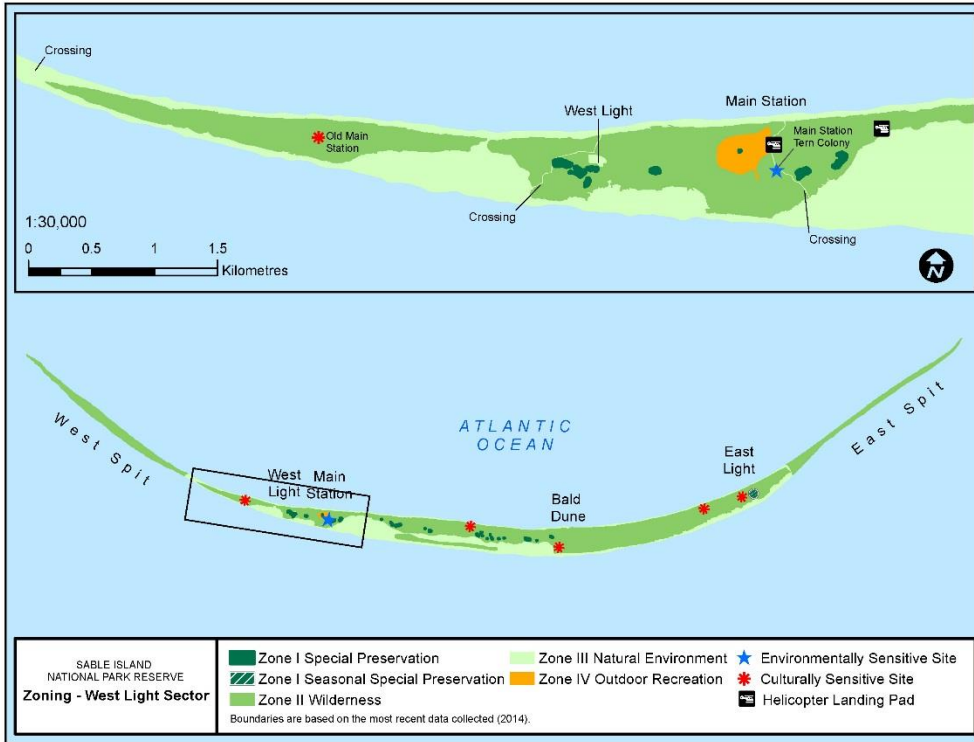
SCF4 – Station de sauvetage n° 2

Il y a uniquement quatre sites archéologiques associés à la station de sauvetage n° 2. Une bonne partie d'entre eux se trouvent actuellement sous la surface, et des creux de déflation révèlent parfois des éléments structurels de l'emplacement de la maison principale.

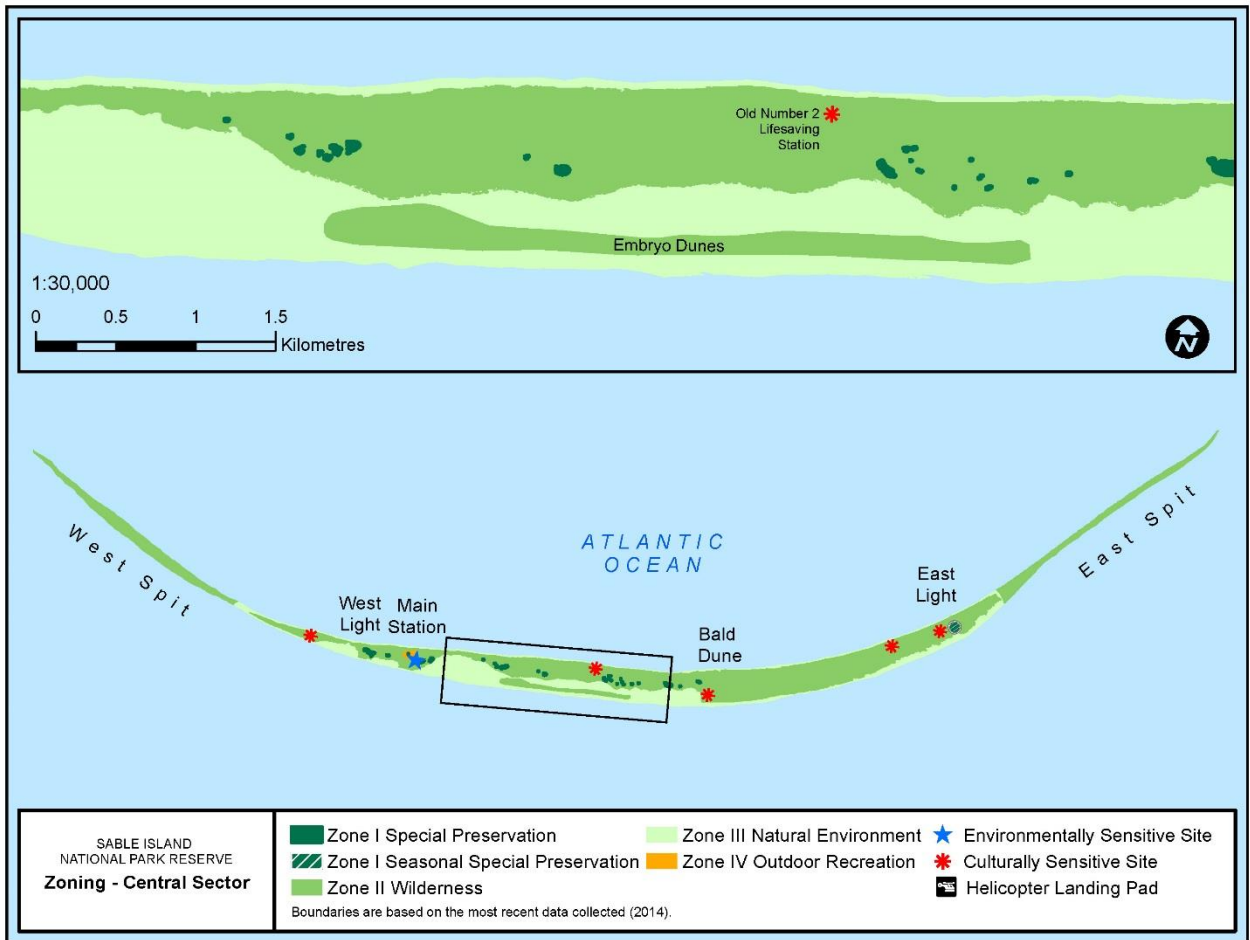
SCF5 – Station de sauvetage n° 4

S'il ne semble pas y avoir de vestiges structurels de la station n° 4, la présence d'artefacts trouvés dans un creux de déflation témoigne clairement de l'emplacement de ce site.

Carte 2 : Zonage – Secteur du phare ouest

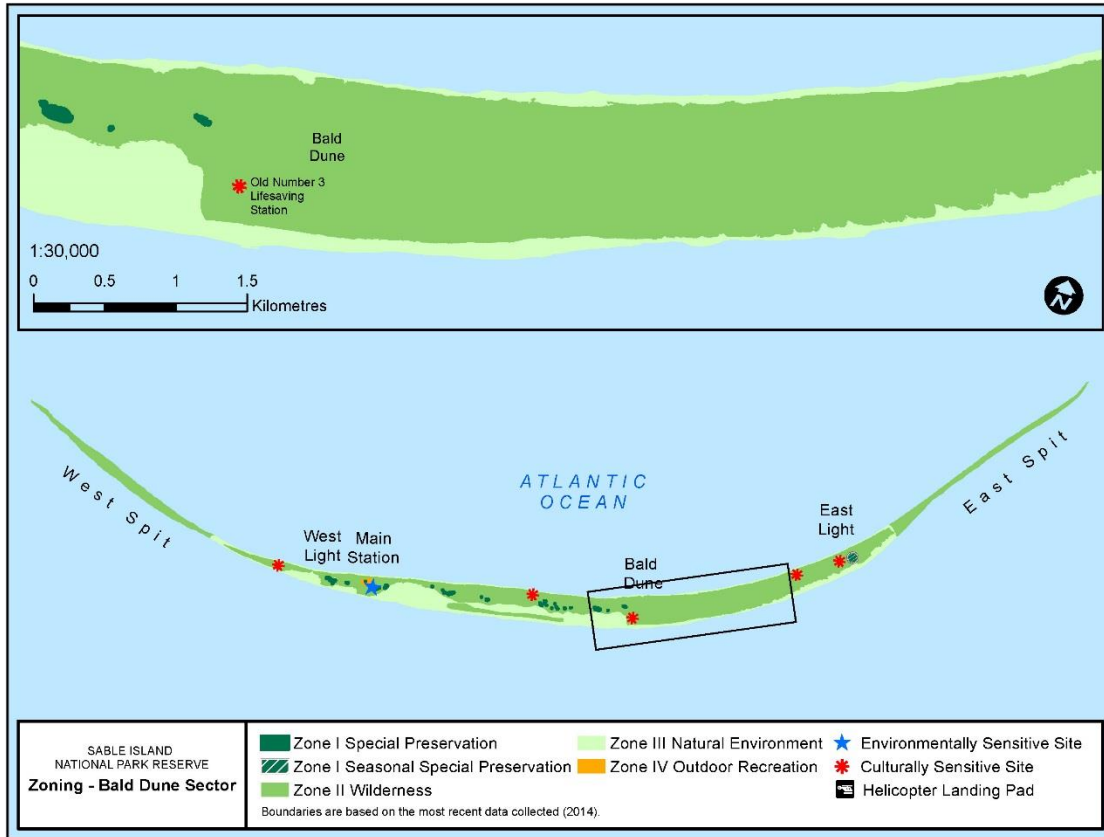


Carte 3 : Zonage – Secteur du centre



EL

Carte 4 : Zonage – Secteur de la dune Bald



EB

Carte 5 : Zonage – Secteur du phare est

